

CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE

PROCÈS-VERBAL d'une réunion publique du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus de l'Estrie tenue à la salle Lac Mégantic / Aylmer du Delta Sherbrooke, le 26 novembre 2008 à 9 h 30.

PERSONNES PRÉSENTES :

Bachand, Jean-Philippe – membre	Lamoureux, Bertrand – membre
Badger, Gerald – membre	Landry, Noël – membre
Bernier, Maurice – membre	Lavoie, Michèle – membre
Brochu, Louida – membre	Masson, Réjean – membre
Cloutier, Vincent – membre	Mauri, Florencia – membre
Desrochers, Huguette – membre	Nicolet, Roger – membre et président
Dodier, Patrice – membre	Poulin, Marc – membre
Fouquet, Guy – membre	Robert, Nicole – membre
Gagné, Laurian – membre	Roy, Alain – membre
Gagnon, Francis – membre	Roy-Laroche, Colette – membre et 2 ^e vice-présidente
Hémond, Jacques – membre	Wheeler, Malcolm – membre

PERSONNE INVITÉE :

Poulin, Pierre – directeur régional MAMR

PERSONNES-RESSOURCES :

Blanchette, Jean-Louis, conseiller en développement
Bureau, Andrée, conseillère en développement
Desautels, Dominique, conseillère en développement
Fréchette, François, conseiller en développement
Quirion, Murielle, secrétaire exécutive
Senay, Dany, chargé de projet
Sévigny, Patricia, conseillère en développement
Wolfe, Marie-Hélène, directrice générale

PERSONNES ABSENTES :

Gingras, Diane – membre et trésorière
Mailhot, Martin – membre
Marceau, Denis – membre
Martel, Marc-André – membre
Perrault, Jean – membre et 1^{er} vice-président

Tous les administrateurs ayant été convoqués et un quorum étant présent, la réunion est déclarée régulièrement constituée.

PRÉSIDENT ET SECRÉTAIRE

Monsieur Roger Nicolet préside la séance et madame Murielle Quirion est désignée comme secrétaire chargée de rédiger le procès-verbal de la réunion.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président ouvre la séance à 9 h 30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil d'administration. Il salue Madame Nicole Robert, nouvellement nommée préfet de la MRC du Haut-Saint-François et souhaite également la bienvenue à Monsieur Patrice Dodier, maire suppléant de la ville de Cookshire-Eaton en l'absence de Monsieur Normand Potvin pour une période indéterminée. Des vœux de prompt et complet rétablissement lui sont adressés.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été transmis avec l'avis de convocation, en y apportant les modifications suivantes :

- Ajouter les points suivants :
 - 4.4.2- Comité-conseil – Axe 4
 - 6.4.- Plan de communication de la région

CRÉ-08-174 Il est proposé par **Maurice Bernier**
appuyé par **Réjean Masson**
et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour tel que proposé, en y apportant les modifications citées ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité

2. PROCÈS-VERBAL DU 29 OCTOBRE 2008

2.1 Lecture et approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 29 octobre 2008

Monsieur Roger Nicolet demande aux membres du conseil d'administration si l'un d'entre eux demande la lecture du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 octobre dernier. Les membres renoncent à la lecture du procès-verbal.

CRÉ-08-175 Il est proposé par **Noël Landry**
appuyé par **Francis Gagnon**
et résolu :

QUE soit approuvé le procès-verbal du conseil d'administration tenu le 29 octobre 2008 tel qu'il est présenté.

Adoptée à l'unanimité

2.2 Suivi au procès-verbal

Le président invite madame Marie-Hélène Wolfe à faire les suivis découlant du dernier procès-verbal.

Page 9, au point 4.1.2 – Portraits locaux et régional :

Les travaux de préparation des portraits locaux et régional obligent à revoir le budget accordé à ce projet lors du dernier conseil d'administration.

Résolution

CONSIDÉRANT QUE les ajustements demandés à l'offre de service de RCGT sont plus onéreux que l'évaluation sommaire;

CONSIDÉRANT QUE la proposition demeure pertinente et concurrentielle.

CRÉ-08-176

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Alain Roy
et résolu :**

DE maintenir le mandat confié à la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

DE modifier le montant accordé à même le volet études et recherches pour 19 440 \$;

D'autoriser la direction générale à signer l'entente; et

QUE par conséquent, cette résolution remplace la résolution CRÉ-08-148.

Adoptée à l'unanimité

Page 24, au point 6.4 – Table de concertation estrienne sur les VHR :

Monsieur François Fréchette fait un bref état de situation. Des rencontres avec les représentants des différents Clubs et les aménagistes dans chacune des MRC ont eu lieu afin d'identifier les problématiques sur les sentiers retenus. Il s'agit d'un mandat extrêmement complexe.

Page 27, au point 8.1 – dépôt de documents :

En suivi à la correspondance reçue du Conseil régional en environnement relativement au dossier des aires protégées en Estrie, le mandat fut confié à la Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire.

3. AFFAIRES INTERNES

3.1. Remplacement au poste d'officier (secrétaire)

Madame Marie-Hélène Wolfe informe les membres qu'afin de combler la vacance laissée au poste d'officier, à la suite du départ de Monsieur Marc Reid, il convient de nommer un membre à la fonction de secrétaire.

CRÉ-08-177

**Il est proposé par Gerald Badger
appuyé par Jean-Philippe Bachand
et résolu :**

D'élire et de nommer madame Huguette Desrochers à la fonction de secrétaire, et ce, pour la durée restante du mandat des officiers.

Adoptée à l'unanimité

3.2. Remplacement au conseil d'administration du FIER – Fonds-Soutien Estrie

Madame Diane Gingras représente la CRÉ au sein du conseil d'administration du FIER – Fonds-Soutien Estrie. Il s'agit d'un poste observateur qui ne peut être occupé par un élu du monde municipal en vertu de la convention du FIER. Madame Gingras désirant passer le flambeau, il est suggéré de nommer un remplaçant.

Après discussions, il est suggéré de nommer madame Andrée Bureau, conseillère en développement à la CRÉ de l'Estrie à ce poste.

CRÉ-08-178

**Il est proposé par Laurian Gagné
appuyé par Vincent Cloutier
et résolu :**

QUE soit nommée madame Andrée Bureau en remplacement de Diane Gingras au poste d'observateur au sein du conseil d'administration du FIER – Fonds-Soutien Estrie et ce, pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2008 et pour l'année financière se terminant au 31 décembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

3.3. Remplacement au comité de gestion de l'entente spécifique sur le développement social

Monsieur Marc Reid avait été nommé au comité de négociation et de gestion de l'entente spécifique sur le développement social. Vu son départ, il y aurait lieu de le remplacer.

CRÉ-08-179

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Francis Gagnon
et résolu :**

QUE soit nommée madame Michèle Lavoie au comité de gestion de l'entente spécifique sur le développement social.

Adoptée à l'unanimité

3.4. Nomination au Groupe de recherche régional d'action partenariale (GRAP) en économie sociale

En avril 2008, la CRÉ a accepté d'être partenaire du Groupe de recherche régional d'action partenariale (GRAP) en Estrie. Le GRAP réalise une recherche sur les élus et l'économie sociale. Il est souhaité qu'un élu de la CRÉ participe au comité.

CRÉ-08-180

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Jacques Hémond
et résolu :**

QUE soit nommé monsieur Alain Roy au comité du Groupe de recherche régional d'action partenariale (GRAP) en économie sociale.

Adoptée à l'unanimité

Le président profite de l'occasion pour remercier les membres pour leurs implications et disponibilités. Le bénévolat n'ayant pas de borne!

4. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DE L'ESTRIE 2007-2012

4.1. Axe 1 – Développement du territoire et du cadre de vie

4.1.1. Internet haute vitesse

Monsieur François Fréchette fait part aux membres du conseil qu'un comité de travail a été mis en place à la suite des correspondances acheminées à chacun des MRC de l'Estrie.

Le comité de travail est composé de :

- Jean Lavoie, U de S et agissant à titre d'expert
- Hugues Ménard, Coaticook
- Patrice Desmarais, Val-Saint-François
- Louis Daigle, ville de Sherbrooke
- Christine Labelle, Memphrémagog
- Dominic Provost, Haut-Saint-François

Un document d'appel d'intérêt est en préparation par Jean Lavoie de l'Université de Sherbrooke, lequel devrait être déposé pour approbation à la prochaine séance du conseil d'administration. Cet appel d'intérêt a comme objectif d'inviter les compagnies privées à se positionner face aux démarches et besoins de la région.

Monsieur Fréchette précise également que la CRÉ agit actuellement à titre d'animateur et de coordonnateur pour la mise en place d'un appel d'intérêt régional. Elle assume l'ensemble des frais reliés à cette démarche. Elle ne s'engage pas à aller plus loin dans l'actualisation de l'appel d'offres. Les résultats seront traités et utilisés par chacune des MRC selon leurs besoins et réalités. Dans l'éventualité où les MRC souhaiteraient que la CRÉ coordonne une phase de mise en place de solution ou rédige un projet régional, une demande devra être adressée au conseil d'administration de la CRÉ de l'Estrie par résolution de chacune des MRC.

La ministre responsable de la région, Monique Gagnon-Tremblay avait demandé que la région lance l'appel d'intérêt avant la fin décembre 2008. Cet échéancier ne pourra être respecté étant donné l'ampleur des travaux à réaliser. La prochaine rencontre du comité de travail aura lieu le 12 janvier 2009 et le projet d'appel d'offres devrait être déposé pour approbation lors de la prochaine séance du conseil d'administration prévue le 28 janvier 2009 afin de réaliser l'appel d'offres en février 2009.

Des tests de fiabilité du signal Internet par satellite sont en cours à la résidence de Monsieur Vincent Cloutier, lequel s'est porté volontaire afin d'y installer les équipements nécessaires pour expérimenter et évaluer la fiabilité des systèmes mis en place par Barrett Xplore inc. et ce, pour les deux prochaines semaines.

Le président remercie Monsieur Vincent Cloutier pour sa collaboration dans la réalisation de ces travaux.

Des échanges s'en suivent et il est soulevé qu'un sondage de satisfaction pourrait être fait afin de connaître l'opinion des consommateurs utilisant déjà cette technologie.

Monsieur Bertrand Lamoureux ajoute que dans leur MRC les tests de fiabilité ne pourront être réalisés avant l'été 2009, car au dire de leur fournisseur, les tests ne sont pas concluants s'il n'y a pas de feuilles dans les arbres.

Monsieur Marc Poulin, quant à lui, ajoute l'importance de tenir compte du paysage estrien.

4.2. Axe 2 – Miser sur le capital humain et l'immigration comme moteur de développement

4.2.1. Présentation du projet INODE

Monsieur Maurice Bernier présente à l'assemblée Madame Katherine Gouin, chargée de projet. Celle-ci informe les membres du projet Inode Jeunesse Estrie.

Le terme « Inode » a été inventé en Estrie, en opposition à l'exode. Inode Jeunesse Estrie est un projet qui vise à mettre en place une stratégie régionale concertée d'accueil et de soutien à l'intégration des jeunes âgés de 12 à 35 ans. Ce projet est rendu possible grâce à la participation financière du Forum jeunesse Estrie par le biais du Fonds régional d'investissement jeunesse (FRIJ).

Le thème du Forum, « Cultivons nos paysages d'accueil », aborde cinq paysages de l'Estrie qui sont autant de tableaux sur lesquels l'Inode Jeunesse Estrie travaille pour influencer positivement l'accueil et l'intégration de jeunes. Trois groupes d'âge distincts ont été ciblés :

- 12-17 ans : les élèves du secondaire – l'âge de l'identité locale et supra local
Favoriser l'implication des jeunes dans la vie citoyenne de leur municipalité et de leur MRC.
Objectif général : Cultiver le sentiment d'appartenance
- 18-24 ans : les jeunes adultes – l'âge de l'identité régionale
Développer les réseaux de contacts en région et la connaissance des municipalités de l'Estrie.
Objectif général : Garder le lien avec la région
- 25-35 ans : les travailleurs et les jeunes familles – l'âge de l'établissement
Développer une offre de mesures et d'incitatifs à l'établissement pour les jeunes familles et les individus qui choisissent de s'établir en Estrie.
Objectif général : Les séduire, les accueillir et les intégrer au milieu

Une journée de réflexion et de mobilisation se tiendra lors du 1^{er} Forum régional sur l'accueil et l'établissement des jeunes en Estrie, le 27 novembre prochain au P'tit Bonheur de Saint-Camille.

Madame Gouin réitère l'invitation aux membres intéressés à participer à cet événement.

Monsieur Maurice Bernier reprend la parole et remercie Madame Katherine Gouin pour cette belle présentation.

4.3. Axe 3 - Inciter les entreprises à innover et à investir dans la technologie

4.3.1. État d'avancement DEFI

La directrice, madame Marie-Hélène Wolfe, informe les membres de l'état d'avancement du processus de sélection. Les préentrevues téléphoniques s'effectueront au cours de la semaine. L'entrée en fonction souhaitée de la directrice retenue ou du directeur retenu serait le 5 janvier 2009.

Madame Marie-Hélène Wolfe informe l'assemblée qu'il y aurait lieu de confirmer la nomination d'un membre du comité des gouverneurs du DEFI, soit Monsieur Jean-Marc Gagnon, d'Attraction, une entreprise innovante de Lac-Drolet.

CRÉ-08-181

**Il est proposé par Colette Roy-Laroche
appuyée par Maurice Bernier
et résolu :**

DE nommer Monsieur Jean-Marc Gagnon d'Attraction, au comité des gouverneurs du DEFI.

Adoptée à l'unanimité

4.4. Axe 4 – Accélérer le processus d'adaptation économique de la région

4.4.1. **ACCORD – Créneau « Matériel de transport et élastomères »**

Madame Andrée Bureau informe les membres que le plan d'action du créneau « Matériel de transport et élastomères » a été signé le 7 novembre dernier. Il s'agit du second créneau à franchir cette étape. Des fiches techniques du créneau leader « Matériel de transport et élastomères », ainsi que du créneau leader « Transformation du bois d'apparence et composites » ont été remises aux membres du conseil.

4.4.2. **Comité-conseil**

En l'absence de madame Diane Gingras, madame Andrée Bureau présente les réflexions faites par le comité-conseil.

Il est constaté que peu de projets sont soumis en lien avec l'adaptation économique de la région, d'où l'importance de faire lever des projets.

La stratégie de développement de l'entrepreneuriat adoptée lors de la séance du conseil d'administration tenue le 24 septembre dernier est un jalon important dans la mise en œuvre d'une structure à implanter pour stimuler les promoteurs à soumettre des projets et de cette stratégie devrait découler des projets.

Le nouveau cadre normatif du FDR approuvé par le Conseil du trésor permet aux entreprises privées de bénéficier de sommes provenant du Fonds de développement régional dans le cadre de la conclusion d'entente spécifique.

Le comité stimulera l'émergence de projets. Fait est de constater que d'ici le 31 mars 2009, peu de projets sont attendus en lien avec l'adaptation économique de la région.

5. FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL (FDR)

5.1 Répartition du Fonds de développement régional (FDR) entre les régions du Québec

CONSIDÉRANT QUE l'enveloppe du FDR est de 55 M\$ pour les années 2007-2008 et 2008-2009;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation est prévue pour les trois années suivantes, soit 60 M\$ en 2009-2010 et 65 M\$ pour les exercices 2010-2011 et 2011-2012;

CONSIDÉRANT QUE, sur la base du 55 M\$, la CRÉ de l'Estrie reçoit un montant de 2 492 323 \$;

CONSIDÉRANT QUE la CRÉ des Laurentides a fait une proposition de répartition juste et équitable pour l'ensemble des CRÉ et que cette proposition confirme la répartition existante comme base de travail et propose une solution pour l'augmentation prévue;

CONSIDÉRANT QU'un consensus a été dégagé entre les membres de la Table Québec-Régions technique sur cette proposition et que ce consensus a été présenté à la Table Québec-Régions le 12 septembre 2008.

CRÉ-08-182

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Nicole Robert
et résolu :**

DE maintenir la répartition en vigueur pour le 55 M\$;

D'appuyer la répartition du Fonds de développement régional projetée jusqu'en 2011-2012 pour les augmentations prévues;

DE collaborer aux travaux visant à définir de nouveaux critères, justes et équitables et prenant en compte la vocation du Fonds de développement régional pour l'octroi du Fonds de développement régional pour les années subséquentes.

Adoptée à l'unanimité

5.2 Répartition du FDR selon les axes du Plan de développement de l'Estrie

Madame Andrée Bureau présente aux membres l'analyse des investissements du FDR de l'Estrie du 1^{er} avril 2007 au 15 novembre 2008. Cette analyse a été faite par axe afin de démontrer le pourcentage des sommes investies, ainsi que par les trois volets du FDR, soit : projets structurants, ententes spécifiques et études et recherches, pour chacun des axes.

Cette analyse fut réalisée pour faciliter la réflexion par les membres à ce sujet, comme il avait été soulevé lors de la séance du conseil d'administration tenue le 29 octobre 2008.

5.3 Suivi d'ententes spécifiques

5.3.1 Entente spécifique sur l'adaptation des services et des infrastructures pour améliorer les conditions de vie des aînés

Madame Patricia Sévigny présente aux membres la liste des différentes politiques et programmes mis en œuvre par le ministère de la Famille et des aînés visant les personnes aînées au Québec.

Elle présente également le plan d'action venant incarner concrètement *l'entente spécifique sur l'adaptation des services et infrastructures régionales pour l'amélioration des conditions de vie des personnes aînées dans la région de l'Estrie 2008-2013*. Elle amène les administrateurs à porter une attention particulière à la stratégie 4.1 qui est, en quelque sorte, la colonne vertébrale du plan d'action. Elle explique que les Tables locales des aînées de chacune des MRC et leurs organismes seront interpellés à participer aux appels de projets, dont le premier est prévu au printemps 2009. Le conseil d'administration sera, dans l'intervalle, invité à adopter la Politique d'investissement et la composition du comité d'analyse, dont certains administrateurs seront sollicités à en faire partie.

5.3.2 Sommaire de l'avancement des ententes spécifiques

Comme les ententes spécifiques constituent un outil de développement bien utilisé par la CRÉ, Marie-Hélène Wolfe passe en revue l'état de situation des ententes spécifiques en Estrie au 30 octobre 2008. À cette date, sept (7) ententes sont en cours de réalisation et deux (2) ententes sont en cours de négociation.

6. AFFAIRES RÉGIONALES

6.1 Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT)

6.1.1 Présentation du Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire (PRDIRT)

Monsieur Maurice Bernier rappelle aux membres que suite aux consultations faites par le gouvernement du Québec, ce dernier avait demandé de former des commissions régionales sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT). L'implantation de cette commission a été confiée aux CRÉ du Québec par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune en novembre 2005. Relevant de la CRÉ de l'Estrie, cette commission a pour mission de soutenir et de promouvoir le développement durable des ressources naturelles estriennes, tant en territoire privé que public. Cette commission est composée de divers intervenants du milieu. L'un des mandats de cette commission est d'élaborer, d'ici le 31 décembre 2010, un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT).

Monsieur Bernier remet la parole à Monsieur Dany Senay, chargé de projet, lequel expose l'état de situation des travaux réalisés en lien avec le document *Projet de proposition estrienne*. Il s'agit d'un rappel pour certains et vise à saisir les administrateurs du contenu et de la démarche du PRDIRT, avant que soient véritablement lancés les travaux sur le terrain. Il est souhaité que soit véhiculée l'existence de cet effort unique de prise en charge régionale aux collègues et partenaires régionaux.

La CRRNT travaille déjà depuis quelques mois sur le contenu du PRDIRT. Les membres de la CRRNT ont été saisis à plusieurs reprises de l'avancement et de la proposition de contenu. De plus, un comité de coordination du PRDIRT a été mis en place et s'est réuni à quelques reprises.

La conception du PRDIRT constitue l'un des principaux mandats de la CRRNT. Il sera le principal outil d'orientation régional mis à la disposition de la CRRNT afin de l'aider dans sa mission de soutenir et de promouvoir le développement durable des milieux forestier, faunique, minier, récréatif et énergétique. Le PRDIRT sera donc l'avis de la région sur la contribution des ressources naturelles au développement économique régional.

La conception du PRDIRT s'insère à l'intérieur d'un processus de planification régionale très complexe. Le dédoublement doit être évité et les mandats et juridictions de chacun seront respectés afin d'assurer l'adhésion de tous les intervenants et organismes régionaux.

La valeur ajoutée du PRDIRT réside dans le fait qu'il prendra en considération les éléments stratégiques des divers plans, il sera en quelque sorte une interface entre ces derniers. De plus, le PRDIRT devra préciser quelles doivent être les actions régionales de développement intégré qui doivent être mises de l'avant, en plus de les localiser géographiquement. Il constituera le plan de développement durable des ressources naturelles de l'Estrie et devra être le fruit de la mobilisation, de la concertation et l'adhésion des partenaires régionaux.

Les orientations régionales stratégiques seront définies à l'échelle du territoire administratif de la région. Tandis que leur mise en application, par le biais d'identification et de localisation de priorités de développement, sera faite à l'échelle des MRC.

La mise en œuvre du PRDIRT comprendra :

- la mise sur pied de projets spécifiques;
- l'adaptation des pratiques actuelles sur le terrain;
- la modification des législations actuelles, au besoin.

Le PRDIRT devra donc ultimement influencer certains outils de planification régionale, après avoir été lui-même influencé par d'autres outils.

De nombreux sujets seront abordés à l'échelle régionale telle que la foresterie, les aires protégées, la chasse, les aspects fauniques tels que le Cerf de Virginie, l'agroforesterie, l'énergie éolienne, les paysages, la biomasse forestière, les gravières-sablières, etc.

Monsieur le président remercie Monsieur Senay.

Quelques échanges s'en suivent et il est convenu de prendre en compte la dimension de l'eau ainsi que le contexte du territoire agricole dans le contenu dudit document. Des ajustements devront être apportés à cet effet.

Monsieur Nicolet stipule que la CRRNT est la créature du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. La CRRNT et le Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire vont s'adresser aux juridictions du MRNF et ne doivent pas se substituer aux autres ministères. Cet exercice devra être fait délicatement.

6.1.2 Intégration des divers niveaux de planification : positionnement

CONSIDÉRANT le mandat confié aux Conférences régionales des élus d'élaborer d'ici le 31 décembre 2010 un plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire (PRDIRT) par l'entremise de leur Commission régionale sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT);

CONSIDÉRANT la prépondérance de la forêt privée sur le territoire des régions du sud du Québec, en l'occurrence dans les régions du Centre-du-Québec, de la Chaudière-Appalaches, de l'Estrie, de la Montérégie-Est et de la Vallée-du-Haut-St-Laurent;

CONSIDÉRANT que l'exercice du PRDIRT pour nos régions se fera en tenant compte de l'interaction entre les planifications qui relèvent de différentes entités et d'autant de ministères;

CONSIDÉRANT QUE diverses lois confèrent aux municipalités et MRC des compétences concernant la gestion du territoire, dont l'aménagement et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux et autres;

CONSIDÉRANT QUE l'intégration des diverses planifications constitue un enjeu de taille pour les CRÉ du sud du Québec;

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMVFP) dans le cadre de l'élaboration du PRDIRT de chacune de nos régions;

CONSIDÉRANT la nécessité que les Agences de mise en valeur des forêts privées disposent des budgets requis pour assumer la mise à jour de leur PPMVFP sans avoir à recourir aux ressources financières limitées des CRRNT réservées pour l'élaboration et la mise en œuvre du PRDIRT.

CRÉ-08-183

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Malcolm Wheeler
et résolu :**

DE demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune, en collaboration avec les autres ministères concernés, dont le ministre des Affaires municipales et des Régions, de définir des orientations claires quant à l'harmonisation des différentes planifications;

DE demander aux ministères concernés d'éviter que les diverses lois et réglementations rendent incohérente et non applicable dans les faits la démarche régionale de planification intégrée des ressources naturelles et du territoire;

DE demander au ministère des Ressources naturelles et de la Faune ses attentes quant à l'arrimage entre le Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire et le Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3 Programme de participation forestière – projet de certification en terres privées

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans un contexte d'enjeu régional reconnu par la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRRNT), où la certification devient un outil essentiel pour le milieu forestier, particulièrement pour les propriétaires privés;

CONSIDÉRANT QUE le projet se réalisera avec la collaboration des cinq (5) groupements forestiers de l'Estrie;

CONSIDÉRANT l'importance du nombre de propriétaires privés présents en Estrie;

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus d'acheteurs de produits forestiers exigent des produits certifiés;

CONSIDÉRANT qu'un montant de NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500 \$) de l'enveloppe du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts (PPMVF) 2007-2008 avait été réservé pour un projet de certification destiné aux propriétaires de boisés privés dans le cadre d'un projet régional;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans les orientations du Livre vert *La forêt, pour construire le Québec de demain*;

CONSIDÉRANT QUE la CRRNT a recommandé positivement le projet.

CRÉ-08-184

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Malcolm Wheeler
et résolu :**

DE confirmer une subvention maximale de NEUF MILLE CINQ CENTS DOLLARS (9 500 \$) au projet « Mise en œuvre de la certification forestière pour les propriétaires de boisés en Estrie » à même l'enveloppe du Programme de participation régionale à la mise en valeur des forêts de 2007-2008 approuvé le 20 juin 2007 pour la certification en Estrie;

DE modifier le bénéficiaire de cette portion de projet par le Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie;

D'autoriser le président de la CRÉ de l'Estrie ou son représentant à signer le protocole d'entente;

DE déboursier l'aide financière sur un an, à la suite du dépôt des documents pertinents exigés dans le protocole d'entente à convenir entre les parties.

Adoptée à l'unanimité

6.2 Forum jeunesse Estrie

6.2.1 Nomination des représentants à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec (TCFJRQ) a adopté de nouveaux règlements généraux en mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, chaque année, les Forums jeunesse régionaux membres de la TCFJRQ doivent faire parvenir à cette dernière un formulaire d'adhésion indiquant les noms de leurs représentants;

CONSIDÉRANT QUE l'article 22 de ces règlements spécifie que, dans le cas d'un Forum non incorporé, le renouvellement de l'adhésion doit être entériné par la Conférence régionale des élus à laquelle il est rattaché;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie n'est pas incorporé;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.3 du protocole d'entente intervenu entre le Forum jeunesse Estrie et la CRÉ de l'Estrie stipule que la CRÉ de l'Estrie reconnaît que le Forum jeunesse Estrie a pleine et entière autonomie de décision et de gestion quant à l'utilisation des sommes relatives à son fonctionnement, incluant les ressources humaines, matérielles, la recherche et développement de même que la vie associative;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie, lors de sa réunion ordinaire du 20 octobre 2008, a désigné de nouveaux délégués qui siégeront à la TCFJRQ.

CRÉ-08-185

**Il est proposé par Nicole Robert
appuyée par Florencia Mauri
et résolu :**

D'entériner la résolution du Forum jeunesse Estrie qui désigne Guillaume Tousignant (délégué élu), Christine Baron (délégué élu substitut), Dominique Desautels (coordonnatrice du Forum) et Alexandre Lavallée (substitut du coordonnateur) comme nouveaux représentants à la Table de concertation des forums jeunesse régionaux du Québec.

Adoptée à l'unanimité

6.2.2 Positionnement pour la reconduction du Fonds régional d'intervention jeunesse (FRIJ)

CONSIDÉRANT l'opportunité offerte par le renouvellement de la Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les coordonnateurs de l'ensemble des Forums jeunesse régionaux ont été invités à participer aux travaux concernant le renouvellement du Fonds régional d'investissement jeunesse et l'établissement de nouveaux indicateurs pour la répartition de l'enveloppe nationale;

CONSIDÉRANT la pertinence du Fonds régional d'investissement jeunesse dans le développement de la jeunesse estrienne;

CONSIDÉRANT les besoins du milieu et des jeunes, ainsi que la capacité déjà limitée du Fonds régional d'investissement jeunesse à y répondre par manque de ressources financières;

CONSIDÉRANT QUE le Fonds régional d'investissement jeunesse se veut un outil de développement régional complémentaire au Fonds de développement régional et permettant une participation accrue des jeunes et de la relève à la mise en œuvre du Plan de développement de l'Estrie 2007-2012;

CONSIDÉRANT QUE le Forum jeunesse Estrie craint une diminution significative de l'enveloppe Fonds régional d'investissement jeunesse allouée à la région de l'Estrie.

CRÉ-08-186

**Il est proposé par Florencia Mauri
appuyé par Louida Brochu
et résolu :**

De faire les représentations nécessaires auprès du Secrétariat à la jeunesse afin de :

- Maintenir le montant de base de DEUX CENT MILLE DOLLARS (200 000 \$) alloué à chaque Forum jeunesse régional;
- Conserver l'intégralité du montant actuellement alloué au Forum jeunesse Estrie;
- Demander une augmentation de l'enveloppe globale du Fonds régional d'investissement jeunesse afin de répondre aux exigences précédentes.

Adoptée à l'unanimité

6.3 Chemin de fer du Québec Central

CONSIDÉRANT QUE la rencontre tenue le 11 novembre 2008 a permis aux participants de la région de l'Estrie et de la région de Chaudière-Appalaches de faire le point sur le projet de piste cyclable dans la MRC de Robert-Cliche et le maintien des activités ferroviaires;

CONSIDÉRANT QU'un consensus a été établi sur trois (3) éléments : i) création d'un comité de commercialisation; ii) création d'un comité de liaison; et iii) appui au projet de piste cyclable de la MRC de Robert-Cliche.

CRÉ-08-187

**Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Nicole Robert et Francis Gagnon
et résolu :**

QUE la Société de développement économique de Sherbrooke / CLD de Sherbrooke soit représentée au comité de commercialisation;

DE nommer Jean-Claude Dumas de la MRC du Haut-Saint-François et Louida Brochu de la Ville de Sherbrooke au comité de liaison;

DE nommer François Fréchette comme représentant de la CRÉ de l'Estrée au comité de liaison;

D'appuyer la MRC de Robert-Cliche dans les démarches visant la réalisation d'une piste cyclable hors voie ferrée.

Adoptée à l'unanimité

6.4 Plan de communication de la région

Lors d'une séance de travail ayant précédé cette réunion, Ghyslain Goulet, président de la Corporation de développement économique de l'Estrée et Jacques Vidal, de la Société de développement économique de Sherbrooke, ont présenté le Plan de communication de la région.

CRÉ-08-188

**Il est proposé par Maurice Bernier
appuyé par Francis Gagnon
et résolu :**

D'adopter le logo « Estrie » comme image de marque de la région;

D'accorder une aide financière de CINQ MILLE DOLLARS (5 000 \$) à même le volet études et recherches du FDR pour l'année 2008-2009 pour contribuer à la première phase, soit la mise en œuvre du projet.

Adoptée à l'unanimité

7. AFFAIRES DIVERSES

7.1. Dépôt de document

Lettre du ministère des Transports datée du 20 novembre 2008, relativement au dossier « Emprise ferroviaire abandonnée – Tring » suite à l'envoi de la résolution CRE-08-140.

8. PROCHAINE RÉUNION : 28 JANVIER 2009

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été traités, le président remercie les membres et déclare la séance close.

Étant la dernière séance avant la période des Fêtes, le président soumet ses vœux de Joyeux Noël et souhaite à tous une bonne année 2009.

CRÉ-08-189 **Il est proposé par Marc Poulin
appuyé par Jean-Philippe Bachand
et résolu :**

DE déclarer la levée de la séance à 11 h 25.

Adoptée à l'unanimité

ROGER NICOLET, président

HUGUETTE DESROCHERS, secrétaire